

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DE KOINON NV ET ROULARTA MEDIA GROUP SA

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU À DESTINATION OU EN PROVENANCE D'UNE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION

Résultats de la deuxième période d'offre de l'offre publique d'acquisition de Koinon SA sur Roularta Media Group SA et réouverture volontaire

La réouverture obligatoire de la période d'acceptation de l'offre publique d'acquisition volontaire formulée par Koinon SA sur toutes les actions émises par Roularta Media Group SA (Roularta) qui ne sont pas déjà en possession de celle-ci ou de ses personnes liées a pris fin le mardi 15 juillet 2025.

Lors de la réouverture obligatoire, 279.289 actions ont été apportées à l'offre. En conséquence, Koinon NV détient 93,13 % des actions de Roularta (représentant 12.975.316 actions). Au total, 58,74 % du nombre total d'actions couvertes par l'offre publique d'acquisition ont été apportées à l'offre à ce jour. Le paiement du prix de l'offre pour les actions offertes lors de la réouverture obligatoire interviendra le 23 juillet 2025.

Afin de donner la possibilité aux actionnaires qui n'ont pas encore accepté l'offre, de l'accepter, celle-ci sera réouverte volontairement du 18 juillet 2025 au 29 juillet 2025.

Le prix de l'offre est de 15,50 euros en numéraire par action. Les résultats de l'offre réouverte seront annoncés au plus tard le 1er août 2025. Le paiement du prix de l'offre des actions offertes lors de la réouverture volontaire de l'offre interviendra au plus tard le 5 août 2025.

Le 29 juillet 2025, une assemblée générale extraordinaire décidera du paiement d'un dividende intercalaire extraordinaire de 3,00 euros bruts par action. Le dividende net s'élève à 2,10 euros après déduction de 30 % de précompte mobilier. La date ex dividende (détachement du coupon) est le mercredi 6 août 2025.

Les actionnaires qui offrent leurs actions dans le cadre de la réouverture volontaire recevront le prix de l'offre cum dividende (15,50 euros par action), de sorte qu'aucun dividende ne leur sera versé et, par conséquent, qu'aucun précompte mobilier ne sera déduit (le cas échéant).

Les actionnaires qui n'ont pas apporté leurs actions lors de la réouverture volontaire de l'offre et qui sont toujours actionnaires à la date de détachement du dividende (le 6 août 2025) recevront le montant net du dividende à la date de mise en paiement du dividende (le 8 août 2025). En fonction de son application un précompte mobilier sera prélevé sur le dividende auprès de certains actionnaires. Si, après la réouverture volontaire, les conditions d'une offre de reprise simplifiée sont remplies, le prix de l'offre pour les actionnaires dont les actions sont cédées dans le cadre d'une éventuelle offre de reprise simplifiée sera diminué euro pour euro du montant brut du dividende et le prix d'offre ajusté sera de 12,50 euros par action (le Prix d'Offre Ajusté). En conséquence, si la distribution du dividende à l'actionnaire concerné est soumise à un précompte mobilier, la somme du dividende net et du Prix d'Offre ajusté sera inférieure au prix de l'offre initiale.

Rik De Nolf, représentant de l'offrant Koinon SA :

« Entre-temps, la majorité des actionnaires ont accepté l'offre de la SA Koinon. De nombreuses questions et réponses indiquent que beaucoup n'ont pas apporté leurs actions à l'offre à temps. Avec la réouverture de l'offre, nous voulons leur donner une toute dernière chance de s'adresser à leur institution bancaire et de souscrire à l'offre. »

Le prospectus (comprenant un supplément au prospectus, le mémoire en réponse, le rapport de l'expert indépendant et le formulaire d'acceptation) est disponible sur les sites Internet suivants : www.kbc.be/roularta et www.roularta.be/fr/bourse/offre-publique-dachat et peut être obtenu gratuitement aux guichets de KBC Bank et de CBC Banque ou en appelant le +32 (0)78 152 153. Le prospectus est rédigé exclusivement en néerlandais. Une version française du prospectus et une version anglaise du résumé du prospectus sont disponibles sous forme électronique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

À propos de Roularta Media Group

Roularta Media Group (RMG) est un groupe multimédia coté en bourse occupant près de 1.200 employés et avec un chiffre d'affaires total de 320 millions d'euros. En Belgique, RMG est le leader du marché dans le domaine des magazines en néerlandais et en français, et le leader sur le plan des médias locaux, avec e.a. le journal De Zondag. Aux Pays-Bas, RMG possède le deuxième plus grand portefeuille de marques de magazines. RMG dispose d'une imprimerie offset ultramoderne, Roularta Printing, qui sert tous les grands groupes de médias dans le Benelux et les pays voisins. RMG possède des outils numériques puissants, comme l'application « Mes Magazines », avec un kiosque numérique, un site web 24/24 alimenté par toutes les rédactions, et des abonnements accessibles à toute la famille. Avec le programme de durabilité Roularta Cares, RMG est un précurseur en matière de durabilité dans le secteur des médias. Plus d'informations sur www.roularta.be.

À propos de Koinon

Koinon est la société-holding de la famille de M. Hendrik De Nolf et Mme Lieve Claey's. La principale activité et le principal actif de Koinon est sa participation dans RMG.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, en tout ou en partie, dans ou vers, directement ou indirectement, toute juridiction dans laquelle une telle publication, publication ou distribution serait illégale. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois et réglementations financières de ces juridictions.



Xavier Bouckaert, CEO
xavier.bouckaert@roularta.be
+32 (0)51 26 61 11

Rik De Nolf, administrateur
rik.de.nolf@roularta.be

